

Département  
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20211216-173-21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2021

N° 173/21

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 8 décembre 2021
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 23 décembre

**Objet de la délibération :**

Déchetterie provisoire à Ornans : Participation de la ville d'Ornans au loyer

| Nombre de membres)    |    |
|-----------------------|----|
| - En exercice :       | 97 |
| - Présents titulaires | 67 |
| - Absent(e)s :        |    |
| · Dont suppléé(e)s    | 2  |
| · Dont représenté(e)s | 9  |
| · Excusé(e)s :        | 8  |
| · Non excusé(e)s :    | 11 |
| - Votants             | 78 |

| Résultat du vote |    |
|------------------|----|
| - Pour :         | 78 |
| - Contre :       | 0  |
| - Abstention :   | 0  |

Extrait du Registre des Délibérations du  
Conseil Communautaire de la Communauté de  
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 16 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un,

Le seize décembre,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animation et de Loisirs à Ornans sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de décembre.

**Présent(e)s** Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

**Procuration** Joël BOLE à Vincent MARGUET, Laurence BREUILLOT à Jean-Claude STADELMANN, Gérard COULET à Vanessa DORDOR, Christophe FAIVRE-PIERRET à Maxime GROSHENRY, Christophe JOUVIN à Sébastien LAITHIER, Véronique KELLER à Gérard PESEUX, Patricia LABERTERIE à Isabelle GUILLAME, Nathalie LAURENT à Mireille PICARD, Alain MONNNIER à Gérard VERMOT-DESROCHES

**Suppléé(e)s** Jean-Marie DALOZ par M. Mathieu LINIGER, Thierry MAIRE DU POSET par Agnès MATHEZ-ROUMEAS

**Excusé(e)** Claude CHATELAIN, Olivier DARD, Pascal DUGOURD, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Sylvie LHERITIER

**Absent(e)s** Gilles ARNOULD, Henri BARBET, Laurence BREUILLOT, Justine DIAS PEREIRA, Maryse FAILLENET, Françoise LEBLANC-VICHARD, Jacques MAURICE, Pascal PERCIER, Boris PIERRET, Jean-Louis POGLIANO, Gilles SIMON

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Frédéric BONNEFOI a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu la délibération du 17 décembre 2020, autorisant le Président à signer une convention d'occupation précaire d'un terrain sis ZI de Noirichaud propriété du groupe Guillin Emballages pour installer la déchetterie provisoire,  
Vu la prise en charge du loyer à part égale par la CCLL et la Ville d'Ornans,

Il est nécessaire de rédiger une convention financière entre la CCLL et la Ville d'Ornans précisant que la Ville d'Ornans prendra en charge la moitié du loyer annuel de 8 000 € HT, soit 9 600 € HT, sur une durée de 3 ans du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2023, prorogable 6 mois.

Vu la délibération du 15/12/2021 de la Ville d'Ornans autorisant le Maire à signer ladite convention,

Le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer cette convention et à facturer la part du loyer annuel à la Ville d'Ornans.

Fait et délibéré en séance, le 16.12.2021

Pour Extrait conforme

Jean-Claude GRENIER

Président